Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_088-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-088
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

Classification contrôle de légalité : *7.5.1*

La Communauté de Communes a confié la gestion de certains de ses services petite enfance/enfance/jeunesse à des associations, dans la continuité du mode de gestion retenu par les communes avant transfert de compétence au 1er janvier 2010. Les ressources de ces associations sont notamment constituées d'une participation annuelle de la collectivité compétente.

Dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017, de la prolongation de celui-ci pour les années 2018-2021 et de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 qui remplace dorénavant le CEJ, la communauté de communes s'engage au titre de sa compétence auprès de la Caf de l'Isère sur la durée de la convention.

Par délibération du 17 mars 2022, le conseil communautaire a attribué un acompte de subvention de fonctionnement 2022 aux associations délégataires de services PEEJ, correspondant à 25% de la subvention communautaire 2021, dans l'attente des conventions d'Objectifs et de Finances signées avec la Caf de l'Isère qui fixent les montants des Bonus territoire CTG 2022, versés directement aux associations délégataires de services PEEJ.

Il appartient aujourd'hui au conseil communautaire de fixer les subventions de fonctionnement 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les conventions d'objectifs et de finances passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétences,
- VU les budgets prévisionnels 2022 de ces associations et le bilan du dialogue de gestion réalisé avec chacune,

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_088-DE

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement listées au tableau récapitulatif suivant, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2022 ;

Structures	Subventions proposées au titre de 2021 en €	Subventions proposées au titre de 2022 en €	Bonus territoire 2022 Caf de l'Isère
Familles rurales - Saint-Georges-d'Espéranche /Charantonnay	168 978	83 638	93 312
Multi accueil - les Bisounours	81 494	12 260	75 168
Relais Petite Enfance - Les Petites Frimousses	26 044	9 938	12 606
ALSH 3/14 ans – 1 MAX de Loisirs	61 440	61 440	5 538
Centre social et Culturel Heyrieux	256 856	175 437	103 095
Multi accueil - Les Petits Malins	125 654	95 654	75 168
Relais Petite Enfance - Colin Collines	24 017	12 961	12 606
ALSH enfants (séjours compris)- Les Trouve Tout	57 760	24 496	11 903
ALSH Ados	38 180	31 226	2 306
SEJOURS Ados	11 245	11 100	112
Les Loustiques – Diémoz	23 000	0	45 100
Multi-Accueil – Les Loustiques	23 000	0	45 100
ALSH - DIEMOZ	5 824	3 066	758
ALSH – Familles Rurales de l'Isère	5 824	3 066	758

- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	